



Desertion probatoire réengagement ?

Par **Anthonylry**, le **19/09/2016** à **21:48**

Bonsoir, voila l'année dernière je me suis engagée a l'armée de terre. Ecoutant des mauvaises personnes j'ai déserté. Après mure de réflexion je voudrais me réengagérnrnJ'ai déserté pendant ma périodes probatoire et je n'est jamais était convoqué par la gendarmerie ni tribunal.rnrnJ'aimerais savoir si je peux me réengagé malgré que je sois déserteur ?nrnrnDésolée pour les fautes d'orthographes.

Par **Visiteur**, le **19/09/2016** à **23:12**

Bsr,rnLe mieux pour vous est de réintégrer, exprimer vos regret et expliquer que cela vous a permis de réfléchir, que maintenant vius êtes sur d'avoir fait le bon choix.

Par **Anthonylry**, le **20/09/2016** à **13:29**

Bonjour, quand j'ai appelée le cirfa pour en parlée il m'on dis de voir avec un avocat pour enlevée mon statuts de déserteur